

L'an deux mil dix sept, le vingt sept du mois de février à vingt et une heures et cinq minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARRE se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur Stéphane MALET*, Maire.

Conseillers présents :

*Mesdames SOULIER Florence – RAUNIER Astrid – PAULET Chantal –
COUDERC Jacqueline - CHAMBON Barbara - Messieurs CASTOR Romaric – SORIANO
José – FRONTIN Marc – CAVALIER David - CHIARELLI Philippe*

Secrétaire de séance : *Monsieur CAVALIER David*



Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.

Il demande également la possibilité de supprimer la délibération « *Appel à projets de travaux pour financement global* ».

Le conseil Municipal accepte.



I – ADHESION AU C.O.S.

Le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un courrier reçu du C.O.S. (Comité des Œuvres Sociales) *Intercommunal en Pays Viganais*, demandant une subvention, pour l'année 2017, d'un montant de 250 €par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder cette subvention afin que les agents titulaires puissent bénéficier des avantages du C.O.S.

II – TRANSFERT COMPETENCE PLU AUX COMMUNES

Le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture du GARD rappelant que les conseillers municipaux doivent manifester leurs intentions quant au transfert de la compétence Plan Local Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal après consultation est favorable pour ce transfert à la Communauté de communes du Vigan.

III – VALIDATION PROJET DE ZONAGE CARTE COMMUNALE

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de zonage de la carte communale présenté par Monsieur BERQUET.

Le conseil municipal ayant pris connaissance de ce nouveau projet, décide de valider, à l'unanimité, ce dossier.

IV – PROJET AMELIORATION DES ECOULEMENTS DU PLUVIAL – RD 999

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite améliorer l'écoulement des eaux de ruissellements dans la traversée d'agglomération – RD 999.

En effet, lors d'un événement pluvieux, il se forme une lame d'eau plus ou moins importante en fonction de l'intensité de la pluie en surface de la chaussée.

Le passage des véhicules crée alors des gerbes d'eaux contre les façades. Cela provoque des entrées d'eaux dans les habitations et détériore les menuiseries et enduit de façade.

L'opération est estimée par le Cabinet CETUR LR à 72 158.20 €HT soit 86 589.84 €TTC.

Pour ce projet, le plan de financement établi en fonction des critères du Conseil Départemental du Gard est le suivant :

		Pourcentage	AIDE CD 30	COMMUNE
ETUDE PREALABLE	2 500.00	60 %	1 500.00	1 000.00
COLLECTE PLUVIAL	26 483.00	25 %	6 620.80	19 862.40
BORDURES CANIVEAU	4 950.00	40 %	1 980.00	2 970.00
CHAUSSEE	32 725.00	100 %	32 725.00	
MISE A NIVEAUX DES OUVRAGES	2 790.00			2 790.00
HONORAIRES MOE	5 500.00	60 %	3 300.00	2 200.00
TOTAL HT €	74 948.20	62 %	46 125.80	28 822.40
TVA 20%	14 989.64		9 225.16	5 764.48
TOTAL TTC €	89 937.84		55 350.96	34 586.88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'approuver le projet,
- de retenir l'offre du cabinet de maîtrise d'œuvre CETUR LR – LE VIGAN
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Gard pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus
- de réunir sa part contributive
- de lancer la consultation des travaux, dès la mise en place des crédits
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'avant projet, le projet, contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet CETUR LR, marché de travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

V- QUESTIONS DIVERSES.

→ **Câblage France Télécom Les Marguettes** : En cours de programmation par la société SOGETREL. Une fois les travaux terminés il restera à régler la somme de 11 909.84 €

→ **AEMC – Espace pour tous** : Gratuité du foyer communal pour leur manifestation « Promenade du Viaduc » des 22 et 23 mai.

→ **Association La Tessonne** : Un courrier va être envoyé pour signaler un problème de chauffage et de stockage du matériel de gym.

- **Projet hydroélectricité** : Le Maire prendra rendez-vous avec l'intéressé pour plus d'informations concernant ce projet.
- **Fuite d'eau** : Un administré a eu une fuite d'eau avant compteur. Selon le texte de référence, Code général des collectivités territoriales : article L2224-12-4, une partie de sa consommation d'eau lui sera remboursée, également pour un autre habitant ayant eu les mêmes soucis, ultérieurement.
- **Coupe de bois** : Le Maire prendra rendez-vous avec le président de l'ASLGF au sujet du passage de camions pour des coupes de régénération d'arbres à Saint Cau.
- **Impôt foncier** : Le Maire souhaite rencontrer tous les propriétaires de l'ancienne usine Brun d'ARRE concernant leur impôt foncier.
- **Compteur d'eau** : Une personne souhaitant changer le nom sur la facture d'eau, conformément aux différentes délibérations, celle-ci devra s'acquitter des frais occasionnés pour sortir le compteur.
- **Radio Escapades** : Aucune subvention n'est allouée.
- **Contrat CAE** : - Pas de prolongation pour le contrat en cours en administratif
- Impossibilité de contrat pour le service technique.
- **Foyer communal** : - Bien fournir tous les documents demandés pour la location
- Aménagement d'un local pour l'auto laveuse
- Gratuité de la scène pour ROMAN Alex lors de sa location du 11 février
celui-ci n'ayant pas été averti des nouvelles conditions de location de matériel
- **Local Chasseur** : Mr SORIANO José a la charge de s'occuper de ce dossier
- **Appartement** : - Les conseillers sont invités à aller visiter l'appartement du dernier étage de l'ancienne poste.
- La réparation du toit se fera dans l'année.
- **Vide grenier** : Cette année l'association *Bénévol'Arre* gèrera les 2 vides greniers des 14 juillet et 15 août.
- **Maison de la formation** : Mr SORIANO José est chargé de prendre contact avec la maison de la formation pour connaître l'avancé des travaux de la placette.
- **Cimetière** : Un courrier va être envoyé aux familles afin de savoir si celles-ci sont intéressées par l'achat ou non de leurs concessions.
- **WC Voie verte** : Contact va être pris avec la Communauté de communes afin d'obtenir leur aide pour la construction d'un WC qui s'avère nécessaire.
- **Assistance administrative** : Si nécessaire, nous ferons appel à une société spécialisée dans la recherche de subventions et autres. A cet effet, une ligne budgétaire sera créée.
- **DETR** : Le dossier a été envoyé à la sous préfecture du VIGAN.

- **Jardin enfants** : L'entreprise SERRA va commencer prochainement les travaux et des devis sont à l'étude pour clôturer et mettre en sécurité.
- **Saint Blaise** : A l'issue de deux jours d'animation, un bénéfice de 812.66 €a été réalisé cette année.
- **Prêts** : Suite à une prise d'information auprès du Crédit Agricole, la renégociation des prêts en cours sur la commune ne semble pas nécessaire.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à vingt trois heures et trente minutes.

Le Secrétaire de Séance :
CAVALIER David

Le Maire :
Stéphane MALET